

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RDC)**

Réalisation de prestations d'acheminement et distribution de correspondances ou de documents en vrac sous envoi clos entre le siège de la direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne (DDFIP 77) et les différents sites des finances publiques du département.

REFERENCE DE LA CONSULTATION SUR LA PLACE :

2026acheminementcourrierDDFIP77

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

12 juin 2026 à 17H30

Le présent règlement de consultation comporte 9 pages numérotées de 1 à 9

Dans le présent document, le terme « CANDIDAT » est utilisé indifféremment pour évoquer l'entreprise candidate et l'entreprise soumissionnaire qui a déposé une offre.

1- CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

1. 1. OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet l'acheminement, la distribution de correspondances, de documents papiers et de petites fournitures.

Les modalités d'exécution sont décrites dans le cahier des clauses particulières (CCP).

1. 2. PROCEDURE DE PASSATION

La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

Le marché public est un marché à prix forfaitaire et attribué à un seul prestataire.

1. 3. DUREE DU MARCHE

Le marché public est conclu pour une durée de 24 mois.

Il est renouvelable deux fois par tacite reconduction annuelle de la DDFIP de Seine-et-Marne pour une période de 12 mois sans que sa durée totale n'excède 48 mois.

1. 4. ALLOTISSEMENT

Le présent marché n'est pas alloti compte tenu de la nature des prestations attendues sur un périmètre déterminé.

2- POUVOIR ADJUDICATEUR

Direction générale des Finances publiques (DGFIP)
Direction départementale des Finances publiques de Seine-et-Marne (DDFIP 77)
Division Budget Logistique et Immobilier (BLI)
38 avenue Thiers 77011 MELUN CEDEX

Il est représenté par la directrice du pôle pilotage et ressources de la DDFIP de Seine-et-Marne.

3- DATES D'ENVOI A LA PUBLICATION

- Sur la « PLACE » : 19 mai 2026

4- DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation mis en ligne sur la « PLACE » est composé des documents suivants :

- le présent règlement de consultation
- le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes
- l'acte d'engagement

5- RETRAIT PAR LES CANDIDATS DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Préalable

Les candidats doivent se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur la « PLACE », pour toute action sur ce site.

Un guide d'utilisation est également disponible sur la « PLACE » à la rubrique « Aide ».

Retrait du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État, « PLACE », à l'adresse ci-dessous, sous la référence : 2026acheminementcourrierDDFIP77

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ce site est libre d'accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation.

Les candidats ont accès aux documents en les téléchargeant sur la plate-forme des achats de l'Etat « PLACE », après avoir indiqué le nom de l'opérateur économique, de la personne physique procédant au téléchargement et son adresse électronique.

Il est possible de télécharger les documents de la consultation sans s'identifier, néanmoins seuls les candidats identifiés peuvent être informés des modifications de détails susceptibles d'être apportées aux documents.

Dans le cas contraire, il appartient au candidat de récupérer ces informations par ses propres moyens.

Questions posées sur le cahier des charges

Les candidats peuvent poser des questions relatives au dossier de consultation, obligatoirement sur la « PLACE », jusqu'au 29 mai 2026.

Les réponses aux questions posées par les candidats devront être mises en ligne sur la « PLACE » au plus tard le 3 juin 2026.

Modification du dossier de consultation

La DDFIP de Seine-et-Marne se réserve le droit d'apporter au dossier de consultation, au plus tard le 5 juin 2026 des modifications ne remettant pas en cause l'essentiel du projet.

En cas de modifications importantes, un nouveau délai de remise des offres peut être ouvert à compter de la date d'envoi du rectificatif aux candidats. Ceux-ci doivent répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation.

Les modifications sont mises en ligne sur la « PLACE ».

Si la date de réception des offres est reportée pendant la phase de consultation, les dispositions du présent règlement s'appliquent en fonction de cette nouvelle date.

6- CONTENU DES OFFRES

Les pièces de candidature et les éléments relevant de l'offre n'ont pas à être signés au moment du dépôt.

6.1 Éléments relatifs à la candidature

Le candidat doit fournir les éléments détaillés ci-après, rédigés en langue française

- soit le formulaire électronique MPS à remplir en ligne sur la « PLACE »
- soit les formulaires DC1 et DC2 disponibles sous le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Et les renseignements suivants :

- la liste des principales prestations fournies au cours des trois dernières années en précisant leur nature et en indiquant notamment le montant, la date, et le destinataire public ou privé. Il est rappelé aux candidats que les références

données doivent être représentatives des prestations objet du présent marché et contrôlables ;

- une documentation indiquant les effectifs, le nombre et le type de véhicules, le matériel, le périmètre géographique d'intervention et l'équipement technique et notamment informatique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché.

Lorsqu'un document peut-être obtenu par voie électronique gratuitement, en application du code R. 2143-13 du code de la commande publique, le candidat indique où trouver ces informations (c'est-à-dire le nom de la base de données, son adresse internet, la référence du dossier ou de l'enregistrement, etc...).

6.2 Documents relevant de l'offre

Le candidat doit fournir un mémoire technique détaillé, rédigé en langue française et précisant :

- l'offre financière comprenant l'acte d'engagement et le bordereau de prix ;

- l'offre technique constituée d'un mémoire technique détaillé précisant :

- les qualifications professionnelles et les dispositions prises par l'entrepreneur pour assurer ses prestations ;
- le respect des délais et de la confidentialité des documents pris en charge ;
- les conditions d'acheminement (méthodologie mise en œuvre) ;
- le type de véhicules utilisés en précisant la part de véhicules électriques ;
- la traçabilité et le suivi du courrier, le dispositif permettant à tout moment de localiser les contenants ;
- la sécurité des locaux dans lesquels sont déposés les bacs ;
- les moyens mis en œuvre pour respecter les démarches écoresponsables dans la réalisation des prestations.

7- MODALITES DE DEPOTS DES OFFRES

Le candidat doit déposer son pli de manière dématérialisée en se conformant aux dispositions de l'article 7.1 ci-après.

Le candidat doit déposer l'ensemble des documents demandés à l'article 6.

La réponse électronique est constituée d'un dossier unique contenant les documents de candidature et l'offre technique et financière.

7.1 Transmission électronique du pli

Pour déposer son pli, le candidat se connecte à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence :

2026acheminementcourrierDDFIP77

Une fois le candidat connecté à la page de la consultation, le dépôt du pli s'effectue à l'onglet « dépôt ».

7.2 Date limite de remise du pli

Il est fortement conseillé au candidat de ne pas attendre le dernier moment pour transmettre son pli, en raison notamment des ralentissements que pourrait connaître la plate-forme de dépôt électronique.

Le pli doit être déposé au plus tard le 12 juin 2026 à 17h30.

Les plis reçus après la date et l'heure limites ne seront pas ouverts et seront déclarés irrecevables.

Seules la date et l'heure de réception du pli sur le profil acheteur font foi.

7.3 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7.4 Copie de sauvegarde

Toute société qui dépose son offre électroniquement sur la « PLACE » a la possibilité, parallèlement, d'adresser une copie de sauvegarde de manière à ce qu'elle parvienne avant les date et heure limites de dépôt.

Cette copie de sauvegarde peut se présenter sous format de support physique électronique ou sous format papier.

Sous format papier, elle est transmise dans une enveloppe qui porte la mention de l'appel d'offres auquel elle se réfère ainsi que les mentions « COPIE DE SAUVEGARDE » et « NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER»

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que si l'ouverture du dépôt fait par voie électronique s'avère impossible. Dans le cas contraire, cette copie de sauvegarde est détruite par la DDFIP 77 sans avoir été ouverte.

Ces offres sont adressées par pli recommandé avec accusé de réception ou déposées contre récépissé du lundi au vendredi, seulement et impérativement entre 8h30 et 12h (jours ouvrés), de manière à parvenir impérativement pour le 12 juin à 17h30 à :

Direction départementale des Finances publiques

Division Budget Logistique et Immobilier

A l'attention de Mme Roseline THIELLEMENT

38 avenue Thiers
77 011 MELUN CEDEX

Les offres qui seront adressées après les date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas examinées.

8- GROUPEMENT

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou en groupement.

En cas de groupement, celui-ci peut adopter la forme solidaire ou conjointe.

En cas de groupement conjoint, le mandataire conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la DDFIP de Seine-et-Marne pour l'exécution du marché.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

9- VARIANTE

Une variante se définit comme une offre qui, tout en répondant aux exigences mentionnées dans le dossier de consultation et l'avis d'appel public à la concurrence, apporte des spécifications complémentaires.

Les réponses avec variante ne sont pas autorisées.

10- EXAMEN DES CANDIDATURES

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de complément sont éliminées.

Les candidats qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et/ou financières suffisantes pour l'exécution du marché ou qui se trouvent dans un cas d'interdiction obligatoires sont éliminés.

Le pouvoir adjudicateur ne retient que les interdictions de soumissionner obligatoires prévues aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique. Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur.

11- JUGEMENT DES OFFRES

Après avoir examiné leur recevabilité par rapport aux documents de la consultation, les offres, déclarées conformes, sont classées en fonction des critères et modalités de pondération décrits ci-dessous. Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2, L 2152-3 ou L ; 2152-4 du code de la commande publique ne sont pas classées.

12- CRITERES DE CONFORMITE

En déposant une offre, le candidat s'engage à respecter l'ensemble des exigences figurant dans les documents de la consultation.

Toute offre ne détaillant pas ou ne respectant pas un ou plusieurs de ces critères est déclarée irrégulière. La DDFIP de Seine-et-Marne peut autoriser les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières ou inacceptables au cours de la négociation, si elle a lieu, à condition que ces offres ne soient pas anormalement basses. A l'issue de ce délai, les offres qui demeurent irrégulières sont éliminées.

13. CRITÈRES ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION

La DDFIP de Seine-et-Marne retient les critères d'attribution suivants pour les offres déclarées conformes en vertu de l'article 12 du présent document :

13-1 Critères techniques (50%)

Le candidat doit fournir les éléments tels que détaillés aux articles 6.1 et 6.2 du présent règlement

13-1-1 Critère technique n° 1 (20%)

- Description des moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché, incluant les actions menées dans le domaine du développement durable (type de véhicules utilisé) ;

13-1-2 Critère technique n° 2 (20%)

- Description de l'organisation mise en place pour répondre aux besoins de la DDFIP 77.

13-1-3 Critère technique n° 3 (10%)

- Procédures et outils mis en place pour assurer les compte-rendus.

13-2 Critère de prix (50%)

L'analyse des prix s'effectue sur le prix de l'offre financière HT.

La note obtenue est calculée comme suit :

L'offre la moins-disante obtient la note maximale de 10 points. Les notes des autres offres sont obtenues selon la formule suivante :

$$\text{Note } P \text{ de l'offre } x = \frac{P_{\min} \times 10}{P_x}$$

Dans laquelle :

P_{\min} = prix de l'offre la moins-disante

P_x = prix de l'offre analysée

Une note générale est établie sur 100 par addition des quatre notes. Il en ressort un classement des offres.

SIMPLIFIER POUR LES ENTREPRISES

Dans le cadre de la présente consultation, un nombre réduit de documents administratifs est réclamé aux candidats.

Les attestations fiscales, sociales, d'assurance ou autres, ne sont réclamées qu'au seul candidat retenu lors de l'attribution du marché.

En outre, les offres n'ont pas besoin d'être signées lors de leur dépôt. Seul le candidat auquel le marché sera attribué signera son offre.

Les articles 5 et 6 du présent document expliquent en détail les différentes modalités de remise des offres.